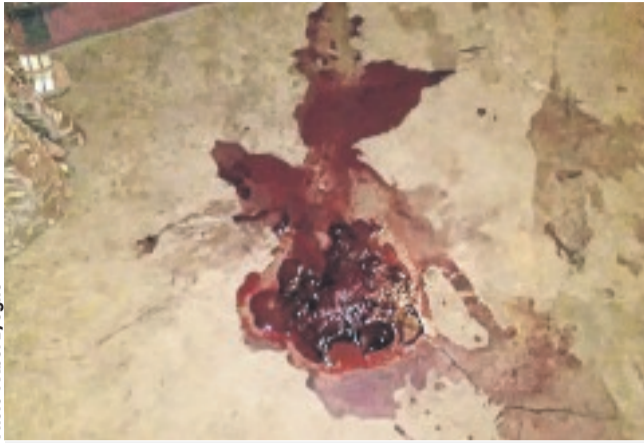


Meurtre à Essassa hier matin

Poignardée pour avoir séparé une bagarre entre un couple



Il y avait du sang partout.



Le lieu où la victime aurait succombé à ses blessures...



... après avoir été poignardée dans la cour du domicile de Dimitri Bessangoye.

AEE
Ntoum/Gabon

SANTY Kassa Mebiame, une dame âgée de 32 ans, a été mortellement poignardée hier matin par Dimitri Bessangoye, âgé de 30 ans, selon la famille de la victime. Mais pour la famille du mis en cause, aucune preuve ne prouve l'implication de leur pa-

rent dans cette affaire. Ce meurtre pourrait plutôt être imputé à sa petite amie, dont l'identité ne nous a pas été communiquée. Le couple se trouve actuellement en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Nkoltang pour les nécessités d'enquête. C'est l'antenne provinciale de la police judiciaire de Ntoum qui a interpellé le couple soupçonné de ce meurtre, avant de le met-

tre à la disposition de la brigade de gendarmerie de Nkoltang. Un agent de cette unité de police explique que la jeune dame aurait eu le malheur d'avoir séparé une bagarre entre Dimitri Bessangoye et sa petite amie. Et pour cause ! Santy Kassa Mebiame aurait alors été poignardée de plusieurs coups de couteaux au niveau du dos. Rencontré quelques heures après ce meurtre,

une sœur de la victime raconte : "dimanche, ma sœur était au bar avec le couple qui, après avoir bu, a commencé à se battre. Elle est venue les séparer avec d'autres personnes. Puis, tout s'est calmé et chacun a pu regagner son domicile. Le lendemain en soirée, ma sœur, Dimitri et sa petite amie se sont retrouvés à nouveau dans le même bar pour boire. Pendant que ma sœur buvait, la petite amie de Dimitri Bessan-

goye s'est levée et a renversé la boisson de ma petite sœur qu'elle soupçonnait d'avoir des accointances avec son ami. La brouille a continué derrière le bar, au domicile familial des deux bagarreurs. Le lendemain, c'est le cadavre de Santy qu'on a découvert". La sœur de Dimitri Bessangoye, très déçue par la tournure prise par les événements, explique que son frère n'avait aucune rela-

tion avec la victime. Pour elle, tout cela serait arrivé sur le coup de la colère. "Dimitri est très coléreux. Tard dans la nuit, nous avons entendu le cri de quelqu'un qui criait qu'on vient de le poignarder. Nous ne savions pas qui l'avait poignardé. Nous avons juste trouvé Santy allongée sur le sol en face de la maison" raconte-t-elle. Les circonstances exactes du drame restent donc pour l'instant à éclaircir.

Accident de la circulation à Lambaréné

Une collision fait des blessés graves à Nombakélé



Le Toyota Corolla a été réduit en un tas de ferraille après l'accident.



Le gros porteur a perdu, entre autres, sa roue avant.



Le positionnement des deux véhicules après la collision.

IMM
Lambaréné/Gabon

LES habitants du village Nombakélé, à trente kilomètres de Lambaréné, sur l'axe menant à Fougamou, ont assisté, il y a quelques jours, à un accident spectaculaire de la circulation. En effet, une semi-remorque de marque Volvo, immatriculé HF697AA, ap-

partenant à une société forestière chinoise, et un véhicule de marque Toyota de type Corolla dépourvu de plaque minéralogique et appartenant à un particulier, sont entrés en collision. Bilan : on y a dénombré plusieurs blessés graves et d'importants dégâts matériels. Toutes les victimes ont été évacuées vers l'hôpital Albert Schweitzer où elles sont admises en soins intensifs.

Selon des témoignages concordants recueillis sur place, le manque de vigilance du à l'inobservation des règles élémentaires du Code de la route, l'excès de vitesse et un dépassement hasardeux mal négocié seraient à l'origine de cet accident. En effet, les deux véhicules circulaient en sens opposés. Le Toyota Corolla roulant sur l'itinéraire Lambaréné-Fougamou et le poids lourd dans

le sens contraire. En effectuant un dépassement à vive allure dans un virage, la voiture utilitaire s'est retrouvée nez à nez avec le mastodonte chargé de bois. Malgré les efforts du chauffeur du semi-remorque pour éviter le danger, les deux automobiles sont entrées en collision. Le choc fut si violent que le Toyota Corolla a été réduit à l'état d'épave, tandis que le poids lourd a

perdu quasiment tout le système mécanique de sa suspension avant, ainsi qu'une roue. « Sous nos yeux, les accidentés sont restés coincés dans la petite voiture qui a été réduite en un tas de ferraille. Il fallait donc des haches et autres matériels pour les sortir de l'habitation. D'ailleurs, c'est un miracle qu'il n'y a pas eu mort d'homme », ont témoigné les habitants du village

Nombakélé, qui ont apporté les premiers secours aux victimes. Cet énième accident de la circulation sur l'axe Lambaréné-Fougamou pose le problème de l'inconscience des usagers de la route qui se résument en inobservation des règles élémentaires de conduite, excès de vitesse, etc.. Aux autorités compétentes de prendre leurs responsabilités pour les discipliner.

Lutte antidrogue dans le 1er arrondissement de Libreville

Un présumé dealer pris en flagrant délit

AEE
Libreville/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue de Ntoum (Oclad) vient de mettre fin aux pratiques illicites de Landry Essone Nguema, 34 ans et sans emploi. Il aurait été surpris, transportant sur lui 13 ballots de cannabis, au quartier

Charbonnages dans le 1er arrondissement de Libreville. L'individu tentait de vendre nuitamment le chanvre indien sur le trottoir à un individu. Selon un enquêteur en charge du dossier, l'interpellation de Landry Essone Nguema est intervenue au cours d'une patrouille de routine. Trois agents de l'Oclad, très discrets, étaient en mission commandée dans le quartier



Le suspect et sa marchandise illicite.

où, semble-t-il, un intense trafic de drogue se développe. Pendant qu'ils patrouillent, ils constatent des mouvements assez suspects d'un individu qui marche devant eux, portant un sac à dos. Quelques instants plus tard, l'homme est rejoint par un autre, puis les deux se retirent dans un coin du trottoir, dans la pénombre. A cet instant, Landry Essone Nguema sort de son

sac un ballot de chanvre indien qu'il présente au client. Ce dernier, après avoir apprécié la marchandise, commence à compter l'argent à remettre au dealer. Et c'est le moment que choisissent les policiers pour intervenir. A la vue des flics, le client réussit à s'enfuir dans les dédales d'un quartier qu'il semble bien maîtriser. Quant au présumé dealer il n'a pas eu la même chance,

puisqu'il est interpellé par les agents qui, en fouillant son sac à dos découvrent la marchandise illicite. Pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de cannabis, le suspect est placé en garde à vue. Et, au terme de l'enquête préliminaire, il a été présenté au parquet qui, après audition, l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.